

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME(S) ENERGIE 2018

Quand introduire une demande de prime(s) ?

Dans les 12 mois maximum (cachet de la poste ou de l'email faisant foi) qui suivent la date de la dernière facture (facture de solde) relative à la réalisation des travaux ou des investissements éligibles (et non la date de paiement de cette dernière).

Passé ce délai, la demande sera irrecevable.

Comment introduire une demande de prime(s) ?

Renvoyez par **courrier recommandé** ou **par courriel** votre formulaire de demande de prime(s) dûment complété et signé ainsi que les annexes à :

Bruxelles Environnement - Primes Energie
Site de Tour & Taxis
Avenue du Port 86C/3000
1000 Bruxelles

ou : primes-premies@environnement.brussels
ou : en ligne via la plateforme sécurisée [IRISbox](#)

Traitement d'une demande de prime(s) standard :

- ✓ Pour les demandeurs qui fournissent une adresse mail, un accusé d'encodage électronique sera envoyé.
- ✓ Si votre dossier est incomplet ou incohérent, vous recevrez un courrier vous demandant de le corriger.
- ✓ Lorsque votre dossier est complet et recevable un courrier électronique mentionnant la complétude de votre dossier vous sera envoyé. La procédure de paiement, d'une durée moyenne de 2 mois, démarre. **Seul un courrier officiel et signé confirmera le paiement de votre prime.**
- ✓ Pour tout dossier irrecevable, un courrier de refus vous sera envoyé.



1. OBJET DE LA DEMANDE DE PRIME(S)

Un seul choix possible

<input type="radio"/> DEMANDE DE PRIME(S) ENERGIE STANDARD (SANS PROMESSE DE PRIME(S))	
<input type="radio"/> DEMANDE DE PROMESSE DE PRIME(S) (uniquement si le montant de(s) prime(s) est >30.000€)	Date prévisionnelle de fin de chantier __ / __ / 20__
<input type="radio"/> DEMANDE DE LIQUIDATION D'UNE PROMESSE DE PRIME(S) N° de dossier repris sur avis positif de Bruxelles Environnement	__ / ____

2. TYPE DE DEMANDEUR

Un seul choix possible

Ménage (Personne Physique) <input type="radio"/> Propriétaire occupant <input type="radio"/> Propriétaire non-occupant <input type="radio"/> Locataire <input type="radio"/> Indivision	Personne Morale N° d'entreprise : <input type="text"/> <input type="radio"/> Copropriété (ACP, résidence, ...) <input type="radio"/> Association (ASBL) <input type="radio"/> Entreprise publique <input type="radio"/> École libre <input type="radio"/> Agence Immobilière Sociale (AIS) <input type="radio"/> Entreprise privée <input type="radio"/> Société Immobilière de Service Public (SISP)
Institution <input type="radio"/> Commune <input type="radio"/> Pouvoir Fédéral <input type="radio"/> Communauté flamande <input type="radio"/> Institutions UE	<input type="radio"/> CPAS <input type="radio"/> Région Bruxelles-Capitale (OIP, ...) <input type="radio"/> Pays UE <input type="radio"/> Autre : <input type="text"/> <input type="radio"/> Fonds du Logement <input type="radio"/> Fédération Wallonie-Bruxelles <input type="radio"/> Pays non UE

3. COORDONNÉES

Coordonnées du demandeur (le bénéficiaire de la prime) :

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme	Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Représentant (dénomination personne morale)		<input type="text"/>			
Rue	<input type="text"/>			N°	<input type="text"/>
Code postal	Localité	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>	
e-mail	<input type="text"/>			Téléphone	<input type="text"/>

Toute la correspondance relative à votre demande de prime(s) sera adressée personnellement au demandeur ou à une personne de contact, selon votre choix ci-dessous :

Un seul choix possible

- Mail au demandeur
 Courrier postal au demandeur
 Mail à la personne de contact (à remplir ci-dessous)

Coordonnées de la personne de contact :

<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> Mme	Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
e-mail	<input type="text"/>			Téléphone	<input type="text"/>



4. ADRESSE DES TRAVAUX

Rue				N°		Bte	
Code postal		Localité					

5. RENSEIGNEMENTS SUR LE BÂTIMENT

Un seul choix possible

- Maison unifamiliale
 Appartement
 Immeuble à appartements
 Bâtiment non résidentiel

Année de construction du bâtiment : _ _ _ _

Vos travaux ont-ils fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme ?

- OUI NON
 Si oui, votre n° de dossier : PU / _ _ _ _ _

Nature des travaux selon la réglementation PEB :

6. DONNÉES FINANCIÈRES

6.1 NUMÉRO DE COMPTE BANCAIRE BELGE DU DEMANDEUR¹

Code IBAN :

BE _ _ . _ _ . _ _ . _ _ _

6.2 POUR LES MÉNAGES (PERSONNES PHYSIQUES) : AUTRES PRIMES / PRÊT VERT BRUXELLOIS

Vos travaux ont-ils fait l'objet d'une demande de prime à la rénovation de la Région de Bruxelles-Capitale ?

- OUI NON
 Si oui, votre n° de dossier : 51/

--

Vos travaux ont-ils fait l'objet d'un Prêt Vert Bruxellois auprès du CREDAL ?

- OUI NON
 Si oui, votre n° de crédit :

--

6.3 POUR LES PERSONNES MORALES : EXERCEZ-VOUS UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU SENS DU DROIT EUROPÉEN (MISE À DISPOSITION SUR LE MARCHÉ DE BIENS OU DE SERVICES) ?²

- OUI NON

✓ Si oui, veuillez compléter l'annexe 3 « Respect du règlement européen dit de minimis » et la joindre au dossier.

6.4 DÉDUISEZ-VOUS LA TVA POUR LES TRAVAUX CONCERNÉS PAR VOTRE DEMANDE³ ?

- OUI NON
 Si oui, à quel pourcentage :%

¹ Il doit s'agir d'un compte dont le demandeur est titulaire (ou co-titulaire). Si le demandeur est une personne morale, le compte bancaire devra être ouvert au nom de celle-ci.

² Jurisprudence européenne et RÈGLEMENT (UE) No 1407/2013 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

³ Uniquement pour les personnes morales



7. POUR QUELLE CATÉGORIE DE REVENUS FAITES-VOUS LA DEMANDE ?

Un seul choix possible parmi les trois catégories proposées

Catégorie demandée	Raison	Preuves à joindre ⁴
<input type="radio"/> A	/	Pas de documents supplémentaires
<input type="radio"/> B ou C	<input type="radio"/> Revenus du ménage	<input checked="" type="checkbox"/> Composition de ménage* <input checked="" type="checkbox"/> Copie de l' Avertissement extrait de rôle (AER)**
<input type="radio"/> C (Préférentielle)	<input type="radio"/> Bénéficiaire RIS	<input checked="" type="checkbox"/> Attestation du CPAS
	<input type="radio"/> Bénéficiaire du BIM	<input checked="" type="checkbox"/> Attestation de la mutuelle
	<input type="radio"/> Clients protégés	<input checked="" type="checkbox"/> Attestation de Sibelga
	<input type="radio"/> Bâtiment à disposition d'une AIS	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat de location entre demandeur et AIS
	<input type="radio"/> Copropriété	<input checked="" type="checkbox"/> Le numéro d'entreprise, rempli en page 2, correspond à la forme juridique « Association des Copropriétaires » (ACP)***
	<input type="radio"/> Propriétaire bailleur	<input checked="" type="checkbox"/> Certificat PEB**** <input checked="" type="checkbox"/> N° du bail enregistré *****
	<input type="radio"/> SISF / Fonds du logement / AIS	Pas de documents supplémentaires
<input type="radio"/> Collectivité	À remplir ci-dessous	

Bâtiment utilisé comme collectivité pour	Nom de la collectivité	
	N° d'entreprise / Unité d'établissement de la collectivité	
	Code Nacebel	

* **Composition de ménage** : Une « **Composition de ménage** » délivrée par l'Administration communale dans les **3 mois** précédant la date d'introduction de la demande de prime(s).

** **AER** :

Pour les personnes imposées par l'Etat belge:

- Une copie du/des Avertissement(s)-Extrait(s) de Rôle du service des Contributions concernant les revenus de toutes les personnes majeures du ménage, le dernier disponible.



Pour les personnes non imposées par l'Etat belge:

- Soit, une copie d'un document étranger équivalent à l'Avertissement - Extrait de Rôle ;
- Soit, une copie d'un document équivalent provenant d'une institution internationale ;
- Soit, si la personne ne disposait d'aucun revenu à l'étranger, une attestation officielle prouvant cet état de fait.

*** **Copropriété**

Si la copropriété n'est pas une ACP, le tableau des quotités (annexe 2 disponible sur notre site internet) devra être fournie.

**** **Certificat PEB** :

Un certificat PEB de l'unité d'habitation émis avant les travaux.

**** **Numéro du bail**:

Un bail enregistré d'une longueur équivalente ou de plus de 3 ans entre le propriétaire et le locataire. Dans le cas de nouveaux propriétaires, fournir le numéro de bail enregistré entre le locataire et l'ancien propriétaire

⁴ Si les preuves ne sont pas fournies par le demandeur, la demande sera traitée en catégorie de base.



8. VOUS DEMANDEZ UNE OU PLUSIEURS PRIME(S) ENERGIE

Pour chaque prime, veuillez vérifier l'éligibilité de vos travaux dans le guide des conditions techniques correspondant et joindre :

- ✓ Une copie de toutes les factures détaillées⁵ au nom du demandeur, relatives aux prestations réalisées,

Pour les demandes de promesse : en lieu et place des factures détaillées, une copie du cahier des charges ou du devis détaillé, accompagné d'une note descriptive des travaux à réaliser et du matériel à installer,

- ✓ Une copie des preuves de paiement :
 - Pour les travaux d'un montant < 3 000 € : une copie du ou des extraits bancaires ou une facture portant à la fois la mention « pour acquit », la date et la signature du créancier.
 - Pour les travaux d'un montant ≥ 3 000 € : une copie du ou des extraits bancaires uniquement.

Veuillez cocher la ou les prime(s) demandée(s) :

Uniquement les primes sollicitées par la présente demande

<input type="checkbox"/> A1	La réalisation d'un audit ou d'une étude énergétique Joindre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'auditeur ou du bureau d'étude ✓ Dans le cadre d'un audit énergétique ou éclairage: une copie du rapport d'audit conforme aux prescriptions du cahier de charge minimal ✓ Dans le cadre d'une étude de faisabilité: le rapport de l'étude de faisabilité technico-économique conforme au cahier minimal des charges
<input type="checkbox"/> B1	L'isolation du toit Joindre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'entrepreneur ✓ Des photos, prises pendant les travaux montrant l'épaisseur de l'isolant ainsi qu'une vue d'ensemble de la surface isolée (max. 4)
<input type="checkbox"/> B2	L'isolation des murs Joindre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'entrepreneur ✓ Des photos, prises pendant les travaux montrant l'épaisseur de l'isolant, une vue d'ensemble de la surface isolée ainsi qu'une vue d'ensemble de l'espace mitoyen dans le cas d'une isolation par l'intérieur (max. 4)
<input type="checkbox"/> B3	L'isolation du sol Joindre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'entrepreneur ✓ Des photos, prises pendant les travaux montrant l'épaisseur de l'isolant ainsi qu'une vue d'ensemble de la surface isolée (max. 4)
<input type="checkbox"/> B4	Le placement de vitrage superisolant Joindre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'entrepreneur ou de l'installateur ✓ Les schémas et les surfaces de vitrage superisolant (factures ou devis détaillés) ✓ Des photos, prises après les travaux montrant les différents ensembles châssis + vitrage ainsi que les éventuels panneaux (max. 1 photo par ensemble)

⁵ Attention : Veuillez à ne pas accepter une facture de solde avant la fin des travaux afin de respecter le délai des 12 mois pour l'introduction de votre demande. En cas de non-respect de ce délai votre demande sera irrecevable.



<input type="checkbox"/> B5	Le placement d'une ventilation mécanique performante Joindre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'entrepreneur ou de l'installateur ✓ Des photos, prises après les travaux montrant le groupe de ventilation placé (max. 4)
<input type="checkbox"/> C1	L'installation d'une chaudière, d'un générateur à air chaud ou d'un aérotherme gaz performants <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'entrepreneur ou de l'installateur ✓ Si l'installateur n'est pas habilité CERGA : le rapport de contrôle par un organisme de contrôle agréé CERGA ✓ Lorsque la puissance totale installée est supérieure à 20kW : une copie de l'attestation de réception favorable contenant le ticket de mesure du système de chauffage réalisé par un professionnel (chauffagiste PEB ou conseiller chauffage PEB) agréé par Bruxelles Environnement
<input type="checkbox"/> C2	L'installation d'un convecteur gaz performant – <i>uniquement pour les locataires</i> Joindre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'entrepreneur ou de l'installateur ✓ Si l'installateur n'est pas habilité CERGA : le rapport de contrôle par un organisme de contrôle agréé CERGA ✓ Une copie du bail prouvant que le demandeur est locataire du bien
<input type="checkbox"/> C3	L'installation d'une régulation thermique (vanne, thermostat ou optimiseur) Joindre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'entrepreneur ou de l'installateur
<input type="checkbox"/> C4	L'installation d'une pompe à chaleur chauffage ou combinée chauffage - eau chaude sanitaire Joindre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'entrepreneur ou de l'installateur ✓ Une étude de dimensionnement dans les règles de l'art de l'installation ✓ Une preuve de la non réversibilité de l'installation pour les installations dans le résidentiel <ul style="list-style-type: none"> ○ Copie de la certification belge ou européenne reprenant si la PAC est réversible ou non OU ○ une note technique élaborée par un organisme tiers reconnu et indépendant du fabricant ✓ Pour les pompes à chaleur dont la puissance nominale est supérieure à 70kW : une copie de la certification Eurovent ou DACH <p>Si la pompe à chaleur n'est pas certifiée Eurovent ou DACH : une copie du rapport de test du COP par un laboratoire d'essai indépendant, agréé pour l'essai en question</p>
<input type="checkbox"/> C5	L'installation d'une pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire Joindre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'entrepreneur ou de l'installateur ✓ Une étude de dimensionnement dans les règles de l'art de l'installation
<input type="checkbox"/> C6	L'installation ou la rénovation d'une cheminée collective en vue du raccordement de chaudières individuelles performantes Joindre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'entrepreneur ou de l'installateur
<input type="checkbox"/> C7	L'installation d'un chauffe-eau solaire Joindre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'attestation de l'entrepreneur ou de l'installateur ✓ Un schéma de principe de l'installation



9. SIGNATURE ET ENGAGEMENT DU DEMANDEUR⁶ :

Je soussigné :

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme	Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
----------------------------	------------------------------	-----	----------------------	--------	----------------------

- Déclare avoir pris connaissance et accepté les **CONDITIONS GÉNÉRALES 2018** et le(s) **GUIDE(S) des CONDITIONS TECHNIQUES** pour la/les prime(s) demandée(s) ;
- Déclare que toutes les données contenues dans le présent formulaire de demande sont sincères et véritables ;
- Autorise, le cas échéant, Bruxelles Environnement à vérifier les données fiscales auprès du SPF Finances et la composition du ménage auprès de l'administration communale ; et autorise, le cas échéant, Bruxelles Environnement à se renseigner concernant la présente demande auprès du SPRB en cas de demande de prime(s) à la rénovation, ainsi qu'au Credal en cas de Prêt Vert Bruxellois ;
- M'engage à mettre à disposition de Bruxelles Environnement tous les documents nécessaires ainsi que toutes les données relatives à l'installation et d'en accepter la visite de contrôle pour vérifier sur place les données mentionnées dans la demande de prime(s) et la bonne exécution des travaux ;
- Accepte, le cas échéant, de rembourser le montant indûment perçu.

Date / / 201

Signature du demandeur

Protection des données à caractère personnel :

Les données vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement afin de répondre à votre demande de prime(s). Elles font également l'objet d'un traitement à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressort. Elles sont conservées pour une durée de 10 ans à partir de la date d'introduction de votre demande.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant (voir première page du formulaire). Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données (privacy@environnement.brussels) et, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données.

⁶ En cas de copropriété, la demande peut être signée par le syndic d'immeuble.

